

REGLEMENT INTERIEUR
DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS Jeu Provençal
CRC JP

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Jeu Provençal de la région Occitanie. Il est un complément au règlement du CNC JP consultable sur le site de la FFPJP.

Composition

Le CRC Jeu Provençal est composé de 32 équipes réparties en une division unique (CRC JP). Cette division est composée de 4 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies. Les ententes de club ne sont pas autorisées à participer à ce championnat.

Montées et descentes

Tant que le CNC JP sera un rassemblement national, il n'y aura pas de montées mais seulement des descentes (au nombre de 13) pour permettre l'accession en CRC des 13 clubs champions de leur CDC JP respectif.

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 4 groupes ne descendent pas, nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 4 groupes.

Ce classement sera utilisé pour effectuer d'éventuels repêchages d'équipe.

Phase finale

Les premiers de chaque groupe participeront à cette phase, soit 4 équipes. Ces équipes seront classées entre elles pour déterminer l'ordre des quarts de finale. Ils seront positionnés de 1 à 4.

Les seconds de chaque groupe seront classés entre eux et participeront à la phase finale. Ils seront positionnés de 5 à 8.

Critères de classement (montées – descentes, phase finale)

Pour effectuer le classement entre toutes les équipes placées au même rang après la phase de groupes, nous prendrons en compte les critères suivants :

1. Nombre total de points
2. Goal average général
3. Nombre total de points « pour »
4. Nombre total de parties gagnées

Dans le cas où une égalité se maintient après ces critères, un match de classement sera organisé.

Les rencontres de ¼ et ½ finale se feront par tirage au sort préétabli (voir annexe).

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de participants au CNC JP sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
Un week-end à 3 matchs et 2 journées en dimanche à 2 matchs selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
Sur un week-end
 - Samedi après-midi : ¼ de finales
 - Dimanche matin : ½ finales
 - Dimanche après-midi : finale et match de classement
- Horaires :

- Sur un week-end à 3 matchs, le premier débutera le samedi à 14 heures, le second débutera le dimanche à 8 heures et le troisième le dimanche après-midi à une heure déterminée par le jury
- Sur une journée à deux matchs, le premier débitera à 8 heures et le second à une heure déterminée par le jury

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour le week-end à 3 matchs :

- Si le club est situé à plus d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide pour le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.
 - Une indemnité forfaitaire d'hébergement de 150,00€
- Si le club est situé à moins d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide pour le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club pour chaque jour.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 12 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m et 25 m de long). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :
 - 1° contre 8° (Quart 1)
 - 2° contre 7° (Quart 2)
 - 3° contre 6° (Quart 3)
 - 4° contre 5° (Quart 4)
- Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 4
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 3

CRC JP 2024 - 2025

Cas unique	
2024	2025
0	19
19	13
13	
32	32

CODE DE COULEURS	
	MAINTIEN en CRC JP
	DESCENTE EN CDC JP
	MONTEES DE CDC JP